Affaires courantes

en cas d'utilisation ou de possession d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime violent.

J'approuve ces deux pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter trois pétitions au nom d'électeurs de Shawville, au Québec, concernant des questions sociales.

Les signataires des deux premières pétitions demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

L'AVORTEMENT

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Madame la Présidente, les signataires de la troisième et dernière pétition exhortent le Parlement à modifier immédiatement le Code criminel du Canada pour donner aux enfants non encore nés la même protection que les êtres humains déjà nés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Madame la Présidente, en tant que député, je prends la parole aujourd'hui pour présenter quatre pétitions à la Chambre.

La première porte les signatures de M. Michael Daubin et de T.S. Simington, ainsi que de 82 autres habitants de Calgary, qui exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à protéger certaines personnes contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La deuxième pétition est présentée au nom de M. Robert McNutt qui, conjointement avec 36 autres Canadiens, demande au Parlement d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et d'adopter toutes les mesures requises pour que soit reconnue dans les lois fédérales l'égalité totale des relations entre personnes du même sexe.

LA FAMILLE

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition représente l'opinion contraire quant à l'orientation sexuelle, car 55 Albertains demandent au Parlement de s'opposer à tout projet de loi qui redéfinirait directement ou indirectement la famille.

• (1525)

La quatrième et dernière pétition concerne aussi la famille. Elle porte la signature de 34 habitants de Calgary et des environs qui prient le gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder une déduction pour frais de garde d'enfants à toutes les familles, et non seulement à celles qui font garder leurs enfants à l'extérieur.

Je continuerai de présenter toutes les pétitions que me font parvenir les électeurs de Calgary-Centre, peu importe mon opinion personnelle ou ma position politique à l'égard des sujets en question.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition portant 16 300 signatures.

Cette pétition est l'oeuvre d'un électeur, M. Bernard Castet, dont le fils a été assassiné par deux jeunes contrevenants. La pétition demande au Parlement d'apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pour que toute personne de 14 ans ou plus, qui est reconnue coupable d'un crime violent, soit jugée par un tribunal pour adultes.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, la seconde pétition est beaucoup plus courte. Elle exhorte le Parlement à ne promulguer aucune autre loi sur le contrôle des armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, aujourd'hui, je voudrais présenter trois pétitions. Les deux premières demandent d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à mettre un terme au traitement discriminatoire dont sont victimes les gais et les lesbiennes, ainsi que leurs relations familiales, en modifiant la législation fédérale en vertu de laquelle ils ne sont pas traités sur le même pied que les autres citoyens et notamment en apportant à la Loi canadienne sur les droits de la personne des modifications pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

J'ai expliqué aux pétitionnaires que j'étais en désaccord avec certaines parties de la pétition, mais j'estime qu'ils ont le droit de me faire déposer cette pétition à la Chambre en leur nom.

L'AVORTEMENT

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, la troisième pétition est un peu plus compliquée. Je ne la lirai pas au complet.

Les pétitionnaires soutiennent que le Parlement et le Canada reconnaissent clairement que le foetus humain est une personne, dès le moment de la conception, et qu'il est visé par le mot «chacun»; attendu que la Charte des libertés s'applique au Parlement et au gouvernement canadiens, que l'article 7 reconnaît à chacun le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne et que le paragraphe 15(1) dispose que la loi s'applique également à tous et que tous ont droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à reconnaître que le foetus est, dès le moment de la conception, un être distinct de la mère, à répondre à cette pétition qui reconnaît le processus parlementaire officiel selon lequel la réponse à la pétition n° 3510130, que j'ai déposée l'an dernier, constitue le seul fondement de la position du gouvernement et à rejeter chacun des arguments invoqués dans cette pétition.